

DELIB 31-2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 28 Avril 2026 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-huit avril à 20h17, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Clément BÉZIAT, Emeline PAGÈS, Francis LEDOUX, Geoffroy BÉZIAT, Simon SAFFORES, Pierre MEYER.

Pouvoir : - Cédric GARCIA à Clément BÉZIAT, Nadège LACOMBE à Emeline PAGÈS, Stéphanie PALAS à Francis LEDOUX ;

Absents : - Sandrine CHAUDEUR

Secrétaire de séance : Geoffroy BÉZIAT

La séance débute à 20h17 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet de la délibération : VOTE DES TAUX DES TAXES 2026

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2026, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique sur 2026:

- ☒ Taxe foncière sur le bâti : 41,06%
- ☒ Taxe foncière sur le non bâti : 68,18 %
- ☒ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 16,27%

Pour : 10 Contre : 0 Abstention :

☒ Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



COMMUNE : 049 CAHUZAC
ARRONDISSEMENT : 81 CASTRES
FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CASTRES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	200 585	41,06	141,78	201 800	82 859	41,06	82 859
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	16 277	68,18	198,75	16 300	11 113	68,18	11 113
Taxe d'habitation (TH)	1 601	16,27	55,59	1 600	260	16,27	260
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	94 232		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	94 232

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

Total des produits attendus

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 901	0	-5 123	-35 943	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
94 232		55 067

À ALBI
Le 23 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
ANNE-MARIE AUDUREAU



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 081-218100493-20260428-DELIB_31_2026-DE

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

V – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	46	a. Par le conseil municipal	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 717
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière sur le non bâti :	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	
		b. Par la loi (terres agricoles)	6 122
	1 855	c. Par la loi (autres)	
Taxe foncière sur le non bâti :		Cotisation foncière des entreprises :	
Taxe d'habitation :			
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal	
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi	
c. Mayotte	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
Cotisation foncière des entreprises :			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	1 600
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	>>>
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	>>>
		e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,566214
d. Taux FB commune 2020	11,15
e. Taux FB département 2020	29,91

S. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (co. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	57,98	144,95	3,17	141,78
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	83,43	208,58	9,83	198,75
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,43	59,18	3,59	55,59
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	11,98
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majorité	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	11,98
b. Taux maximum de la majo	^^ ^^

Taux de CFE perçue en 2025 par la commune

communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 081-218100493-20260428-DELIB 31 2026-DE